



APPEL A ADHESION ET AUX DONS POUR L'ASSOCIATION GRANDEUR NATURE

Savoillans, le 9 février 2021

Objet : Adhésion et soutien au Festival Grandeur Nature

Madame, Monsieur,

Grandeur Nature organise depuis 2004 des résidences de création dans le domaine de l'art environnemental. Depuis 2013, l'association est installée à Savoillans (84) sur le massif du Mont Ventoux et produit un festival dans la Vallée du Toulourenc en pleine nature. Il se compose d'un volet de résidences artistiques donnant lieu à la création de parcours d'œuvres originales sur un sentier dédié et d'un volet de programmation cinéma en pleine nature.

Après tellement d'attente du public, nous relançons pour l'été 2021 Le volet Cinéma en plein nature du Festival. Suite à sept années de « pause-réflexion », l'association décide de sortir de sa zone de confort, et s'engage durant 15 jours cet été, à proposer une programmation de films, de créations numériques d'artistes, qui mettent en lumière notre philosophie et nos valeurs autour de l'écologie, du développement durable et de l'humain.

L'activité du sentier d'art s'intensifie, et, en plus des résidences classiques GN, nous créons le programme de coopération des Transhumances Artistiques, avec de nouveaux partenaires régionaux, sans oublier, le retour des Ateliers d'Été destinés aux étudiants des Écoles d'Art, accompagnés de cycles de conférences et de rencontres.

Après l'année 2020 polarisée par la crise du COVID, l'année de la frustration, 2021 se doit d'être tournée vers la culture vivante, vers la rencontre du public et des artistes, et notre Festival n'en sera que plus fort.

Notre association est soutenue par des partenaires institutionnels, ce qui nous conforte dans notre action, cependant, nous sommes conscients que ces budgets ne sont pas extensibles, nous nous devons de développer la part d'autofinancement et de préserver les prix d'entrée libre pour toutes les activités de l'association. C'est sur ce point, que votre engagement financier est nécessaire pour cautionner ce développement et la préservation d'une vie culturelle en milieu rural,

Pour rappel, l'association est un organisme d'intérêt général et répond aux critères définis aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts pour que les dons qui nous sont alloués soient déductibles de 66 % de vos impôts.

Dès aujourd'hui, vous pouvez devenir adhérent ou membre donateur, toute participation sera précieuse !

Persuadés de vous retrouver cet été pour partager ensemble toute cette énergie créatrice,

Bien à vous

L'équipe de Grandeur Nature